

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE (Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie)

Georges LOUSTAU, fondateur et administrateur délégué

Né le 8 juillet 1889 à Lorient.

Fils d'Henri Loustau et de Marie Cahen, veuve remariée à Charles Robbe.

Marié à Paris XVIII^e, le 15 nov. 1916, avec Marie Louise Marguerite Madeleine Devaux, née à Duvivier (Constantine), le 3 août 1889, fille d'Henri Devaux, retraité, et de Roas Marie Magdeleine Bauzon, institutrice, dom. à Mila (Constantine).

Ingénieur de l'École Bréguet de Paris (E.B.P.).

Administrateur de P. Noé et Cie. Établissements P. Noé (Matériel électrique et mécanique)(juillet 1920), et de sa suite, l'Omnium du matériel industriel (fév. 1921), président de la Société commerciale du verre (Anciens Établissements Cardel et Loustau)(déc. 1920), puis administrateur de sa suite, les Établissements Maljournal et Loustau (mai 1923),

Administrateur de la Société centrale de distribution d'énergie* (jan. 1922).

de La Jurisprudence électro-technique (fév. 1922),

de la Compagnie générale d'applications électriques* (juillet 1922),

du Morvan électrique* (mars 1925),

de l'Omnium colonial d'exploitations agricoles (1926),

www.entreprises-coloniales.fr/empire/OCEA.pdf

de la Société Hydro-électrique de la Réunion (fév. 1928),

vice-président délégué de l'Union électrique rurale (1928),

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_electrique_rurale.pdf

administrateur de l'Union électrique coloniale (avril 1929),

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Unelco.pdf

de la Société d'études pour l'aménagement des chutes du Rhône de Valence à Mondragon (juillet 1929),

de l'Omnium industriel et rural d'électricité (Omnirelec) à Luxembourg (mars 1930),

de la Holding électrique franco-orientale(Élecorient)(août 1930) : intérêts en Roumanie,

de l'Électrique des bois et ciments (suite, en fév. 1929, de « Établissements P. Noé et Cie »)

et de la Société des ateliers Roger de Magondeaux et Cie (avril 1933).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 août 1929).

Conseiller du commerce extérieur (1931).

Décédé à Clermont-d'Excideuil, Dordogne, le 16 mars 1970.

* Avec son demi-frère Fernand Robbe (1889-1974),

de la Compagnie aérienne française,

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_aerienne_frse.pdf

futur député P.S.F. (1936-1942).

L'Électrification Industrielle
(Loustau, Petit et Cie)
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1920)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juillet 1920)

Une société en commandite par actions vient d'être formée sous cette dénomination ; elle a pour objet l'exploitation d'un établissement commercial et industriel de vente et installation de matériel électrique et mécanique.

Le siège est à Paris, 12, boulevard du Temple.

Le capital est fixé à 700.000 fr. en actions de 500 fr. sur lesquelles 600 ont été attribuées à M. Loustau, en rémunération de son apport. Les membres du premier conseil de surveillance sont : MM. Jean-Louis Devaux, propriétaire, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise) ; Gaétan Gallieni, ingénieur E. C. P., à Paris, 32, rue de Courcelles ; Jules-Philippe-René Petit, propriétaire, à Paris, 67, boulevard Pasteur ; et Paul-Louis Weiller ¹, ingénieur, à Paris, 66, rue de Lisbonne.

Statuts déposés chez M^e Aubron, à Paris. — *Gazette du Palais*, 23 juin 1920.

L'Électrification Industrielle
(Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie)
(*La Journée industrielle*, 5 novembre 1920)

Cette société en commande par actions, dont le siège est à Paris, 12, boulevard du Temple, vient d'être transformée en société anonyme. Le capital reste fixé à 700.000 fr. en actions de 100 fr. sur lesquelles 3.000 ont été attribuées à M. Loustau, en rémunération de son apport.

MM. Jean-Louis Devaux, président du conseil d'administration des Établissements P. Noé et C^{ie}, 45, avenue de Balzac, Ville-d'Avray ; Gaétan Gallieni, administrateur de la Société électro-métallurgique du Centre ; Georges Loustau, 45, avenue de Balzac, à Ville-d'Avray ; Georges Petit, 5, rue Mizon, Paris ; et Paul-Louis Weiller, administrateur délégué de la Compagnie générale de navigation aérienne, 66, rue de Lisbonne, Paris, ont été nommés administrateurs.

L'Électrification industrielle (Loustau, Petit et Cie)
(*La Journée industrielle*, 19 décembre 1920)

Cette société en commandite par action a été transformée, le 20 octobre, en société anonyme et a porté, lors de son assemblée extraordinaire du 14 courant, son capital de 700.000 à 1.500.000 fr. Ces mesures ont été prises pour correspondre à l'extension des affaires.

Le conseil d'administration reste le même.

L'Électrification industrielle

¹ Paul-Louis Weiller (1893-1933) : fils de Lazare Weiller, des Tréfileries et laminoirs du Havre. Patron de Gnome et Rhône (moteurs d'avion).

(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1922)

Cette société, dont le siège est 12, boulevard du Temple, à Paris, augmente actuellement son capital social pour le porter de 1.500.000 fr. à 1.750.000 fr. Cette augmentation a pour but de lui procurer un fonds de roulement approprié à son carnet de commandes et de lui faciliter la tractation des affaires importantes qu'elle a actuellement à l'étude.

Le chiffre d'affaires de cette société a quadruplé pendant ces trois dernières années, malgré la crise générale. Le bilan provisoire au 30 juin dernier accuse un bénéfice de 232.833 fr.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 12, boulevard du Temple, qui s'est tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1922 se soldant par un bénéfice net de 412.000 fr.. dont il faut déduire la perte de l'exercice précédent de 173.431 fr.. soit une somme disponible de 238.568 fr. Elle a fixé le dividende à 10 % net par action.

En dehors de ses installations d'usines, la société a organisé une branche spéciale pour les grandes électrifications depuis les lignes de haute tension qu'elle exécute pour le compte de secteurs électriques, jusqu'aux entreprises complètes de distribution rurale comprenant les réseaux haute tension, les postes de transformation et les réseaux secondaires. Enfin, elle s'est mise en mesure de remettre des devis et traiter la partie exploitation proprement dite des secteurs.

Le service installations d'usines a réalisé un chiffre d'affaire de 251.604 fr. et celui des constructions de réseaux de 1.663.543 fr.

La société a développé son service atelier afin qu'il puisse répondre à ses propres besoins et lui éviter de commander à l'extérieur certain matériel nécessaire à ses travaux d'entreprises. Ce service a exécuté des travaux pour un chiffre de 88.588 fr.

Le chiffre total d'affaires de l'exercice s'est élevé à la somme de 1.912.047 fr., contre 641.439 francs précédemment.

À la fin de l'année dernière, le conseil, usant de l'autorisation qui lui avait été donnée précédemment, a porté le capital social de 1.500.000 francs à 1.750.000 francs. Il lui reste encore l'autorisation d'émettre 250.000 francs et il demandera prochainement aux actionnaires de porter cette somme à 750.000 francs en vue d'élever le capital à 2.500.000 francs, autorisation dont il n'usera qu'en cas de besoin et suivant la marche des affaires.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Jean Capiomont, Paul Noé et Albert Vittini, en qualité d'administrateurs.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 4 octobre 1923)

L'assemblée extraordinaire tenue récemment au siège, 12, boulevard du Temple, à Paris, a régularisé la dernière augmentation du capital, porté à 2 millions par la création de 2.500 actions nouvelles de 100 francs.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société au capital de 2 millions, tenue récemment au siège, 12, boulevard du Temple, à Paris, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 246.311 fr. 65, et fixé le dividende à 8 % des sommes libérées pour les actions. Le solde de 7.826. fr. 06 a été reporté à nouveau et les nominations MM. Jacques Bréguet et Marcel Maljournal, en qualité d'administrateurs, ont été ratifiées.

Société Commerciale du Verre*
(Anciens Établissements Cardel et Loustau)
(*La Journée industrielle*, 18 novembre 1924)

Réunis le 12 novembre en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Jacques Bréguet, au siège social, à Paris, 12, boulevard du Temple, les actionnaires de cette société ont régularisé l'augmentation de 4 millions de francs du capital social, qui se trouve ainsi porté à 6 millions de francs suivant la décision prise par l'assemblée extraordinaire du 23 mai 1924.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence de ladite augmentation.

L'Électrification industrielle
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1924)

L'Électrification Industrielle a pour objet tous les travaux d'entreprises et d'installations électriques : construction de lignes électriques à haute et basse tension, de réseaux urbains et ruraux ; aménagement de sous-stations et de postes de transformation ; de centrales hydroélectriques et thermiques ; électrification des voies ferrées. Après des débuts modestes, elle a élargi sensiblement, depuis 1925, son champ d'action.

Cette entreprise a été créée, en 1918, comme affaire privée, par M. G. Loustau, ingénieur diplômé de l'École d'électricité Bréguet. Elle est devenue, en juin 1920, une société en commandite par actions, au capital de 700.000 francs, avec le concours de M. G. Petit, ingénieur de la même école. Puis, en octobre 1920, elle s'est transformée en société anonyme au capital de 1.500.000 francs. Les apports qui consistaient dans la clientèle et l'achalandage ; la marque, les baux, marchés et traités en cours, 250.000 francs de mobilier, d'outillage, de marchandises, créances et fonds disponibles, ont été payés par la remise de 300.000 francs en actions et de 200 parts, ne jouissant que de droits très réduits sur les bénéfices.

Le capital a été porté à 2 millions en 20.000 actions de 100 francs, en 1923, par deux augmentations de 250.000 francs. Puis, en raison de la grande extension des affaires, il a été élevé à 6 millions en octobre dernier. Les 40.000 actions de 100 francs de la dernière émission, qui ont été créées jouissance du 1^{er} janvier 1925, constituent des actions ordinaires, et les 20.000 actions anciennes des actions de priorité.

Dans la répartition des bénéfices, après déduction des 5 % de la réserve légale, il est attribué un premier dividende non cumulatif de 8 %, d'abord aux actions de priorité, puis aux ordinaires. Il revient ensuite 10 % du surplus au conseil. Sur le solde, les parts

avaient droit à 20 % tant que le capital ne dépassait pas 2 millions ; mais au delà de ce chiffre, leur participation décroît au fur et à mesure de l'augmentation du capital, sans pouvoir descendre au-dessous de 5 % ; avec le capital actuel de 6 millions, elle est de 8,33 %. Le reliquat est partagé indistinctement entre les actions, sauf tous prélèvements de prévoyance jugés opportuns.

L'activité de la société s'est exercée dans divers départements : Seine, Seine-et-Oise, Oise, Calvados, Seine-Inférieure, Maine-et-Loire Charente, Finistère, Aisne, Pas-de-Calais, Nord. Des installations ont été faites à Elbeuf, Villers-Cotterets, Livarot, Grandvilliers, Montbron, Saint-Ouen-l'Aumône, Landerneau, Torfou, Stains, Harnes, Hennechy, Clary, Bertry, Élincourt, Reumont. Trois-Villies, Mauroy, Courrières, etc. Le chiffre d'affaires a progressé dans les conditions suivantes, sa croissance s'étant vigoureusement accentuée après la crise 1920-1921 (fr.) :

1919	463.395
1920	678.329
1921	644.439
1922	1.940.667
1923	2.216.760
1924	4.000.000 (e)

Après l'effort d'organisation et de mise en train des premiers exercices, la Société a distribué un dividende de 10 % net pour 1922, répartition qui, avec la rémunération des parts et les tantièmes, n'a absorbé que 156.212 francs, sur un bénéfice de 412.001 francs. Par suite des frais d'études techniques qui durent être assumés pour élargir l'activité industrielle, les bénéfices furent ramenés, en 1923, à 246.312 francs ; le dividende des actions fixé à 8 %, put être aisément réparti, le montant total distribué étant ressorti à 171 377 francs. Voici le bilan résumé au 31 décembre 1923, après répartition :

		ACTIF
Immobilisations (après amortissement)	328.379	
Travaux en cours et marchandises	1.195.585	
Titres et participations	757.837	
Débiteurs et disponibilités	795.261	
Total	3.077 062	
		PASSIF
Capital	2.000.000	
Réserves	225.489	
Créditeurs	851.573	
Total	3.077 062	

Les participations, qui sont inscrites pour 727.737 francs et auxquelles s'ajoutent 30.100 fr. de titres divers, ont été prises dans des affaires susceptibles de procurer des commandes à la Société. Le bilan accuse une situation saine, mais le fonds de roulement était insuffisant pour l'exécution des gros travaux que le conseil avait en vue. De là l'élévation du capital à 6 millions.

Pour l'exercice 1924, qui n'aura à rémunérer qu'un capital de 2 millions, un dividende de 10 % apparaît largement assuré. En ce qui concerne l'exercice prochain, plus de 8 millions de commandes sont déjà en carnet, soit 250.000 francs pour le secteur de Grandvilliers ; 500.000 francs respectivement pour le secteur de Mœuvres, la Société Hydroélectrique de la Tandoire, la région de la Creuse ; 750.000 fr. pour le

Syndicat Intercommunal de la Forêt d'Othe, 1 million pour le Syndicat d'Exmes, 1 million et demi pour le Nord-Vendéen Électrique, 3 millions dans la région du Sud-Ouest. Le nouveau capital trouve donc immédiatement son emploi, et il pourra travailler d'autant plus lucrativement que certains frais généraux sont à peu près constants, quel que soit le chiffre d'affaires.

Par les travaux déjà exécutés, la Société a acquis, dans son genre d'industrie, une expérience et une notoriété certaine. Elle va pouvoir aisément développer son activité avec le vaste programme d'électrification agricole, industrielle et ferroviaire qui est en cours de réalisation et dont l'exécution va s'étendre sur de nombreuses années. Aussi les actions ordinaires Électrification industrielle, qui ont été introduites le 2 décembre sur le marché en banque, ont-elles reçu bon accueil.

Conseil d'administration : président : M. J. Bréguet, chevalier de la Légion d'honneur, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur des Ateliers d'aviation Louis Bréguet et de l'École d'électricité Bréguet ; vice-président et administrateur-délégué : M. G. Loustau, ingénieur diplômé E.R.P., vice-président de la Société centrale de distribution d'électricité ; administrateur-délégué : M. G. Petit, ingénieur diplômé E.B.P., administrateur de la Société de contrôle de réseaux ruraux ; administrateurs : MM. A. Coggia ², chevalier de la Légion d'honneur ; J.-L. Devaux, chevalier de la Légion d'honneur ; P. Noë, ingénieur diplômé E.B.P. ; Senthiles, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général des Ponts et Chaussées ; A. Vittini, chevalier de la Légion d'honneur.

Annuaire industriel, 1925 :

ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE (L'), 12, bd du Temple, Paris, 11^e. T. Roq. O7-O4, 19-15 et 19-09. Soc. an. au cap. de 1.750.000 fr. ent. versé. Atelier : 12, r. Pascal, Paris, 5^e. T. Gob. 28-10. Magasin : 8, r. Barquette, Paris, 3^e. T. Arch. 61-88. Conseil d'adm. : Président : M. P. L. Weiller, 66, r. de Miromesnil ; Adm. délégués : MM. G. Loustau, 45, av. de Balzac, Ville-d'Avray et G. Petit, 40, bd du Midi, Le Raincy ; Adm. : MM. J. Capiomont, 33, rue Daru, J. Costa de Beauregard, 27, q. d'Orsay ; J.-L. Devaux, 17, r. Corot, Ville-d'Avray ; P. Noë, 4, av. du Coq ; A. Vittini, 164, bd Pereire ; A. Wallerand, Bavay (Nord). Ing. en chef : M. E. Mage, 17, route de Flandres, Aubervilliers.

Entreprise de construction de lignes H.T. et de réseaux B. T. Postes de transformation. Sous-stations. Centrales. Electrification d'usines. Manutention et traction électrique. Installations électriques complètes pour villes ou syndicats, etc. (29-1850).

(L'Information financière, économique et politique, 22 janvier 1925)

L'Électrification industrielle se négocie à 172.

La Société de contrôle de réseaux* a chargé l'Électrification industrielle d'établir des devis pour l'exécution de 1.875.000 fr. de travaux de réseaux, haute et basse tension dans le département de la Dordogne. Ces réseaux seront établis dans le commencement de l'année.

L'Électrification industrielle

(L'Information financière, économique et politique, 4 avril 1925)

² Antoine Coggia (1872-1943) : ancien préfet reconverti dans les affaires avec un succès relatif. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Maroc_Immobilier.pdf

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 27 mars en assemblées ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. J. Bréguet.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924, dont le bénéfice net s'élève à 712.682 francs. La répartition suivante a été décidée : réserve légale, 35.242 francs ; intérêt statutaire des actions, 160.600 francs ; tantièmes, 50.981 fr. ; parts bénéficiaires, 91.730 francs ; superdividende des actions, 40.000 fr. ; réserve spéciale, 321.855 fr. ; report à nouveau, 12.892 francs.

Le dividende brut, fixé à 10 francs, sera mis en paiement par moitié les 5 juin et 5 octobre prochains, contre détachement des coupons n° 5 et 6, le montant net de chaque coupon étant de 4 fr. 40 au nominatif et de 4 fr. 10 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Coggia et Sentilhes.

Cet exercice, dit le rapport, a été consacré en grande partie à l'amélioration de la situation commerciale, industrielle et financière de la société, en raison du développement du programme économique d'électrification agricole et ferroviaire encouragé par le Parlement.

L'organisation technique et administrative de la société l'a mise à même de soumissionner aux diverses entreprises concernant la haute et la basse tension.

C'est ainsi que la Société « Le Nord Electrique » dans le département de Vendée, a confié à la Société des travaux en voie de terminaison et d'extension.

Le « Secteur électrique de la Région Mœuvres » dans le département du Nord, le « Syndicat intercommunal de la forêt d'Othe », dans l'Yonne, la « Société Hydro-Electrique de la Tardoire » et d'autres réseaux ont, de plus, absorbé l'activité des différents services.

Au point de vue commercial, la formule que le conseil a été l'un des premiers à réaliser, c'est-à-dire l'utilisation de sociétés filiales destinées à la création ou à l'exploitation de réseaux urbains ou ruraux, a conduit à d'heureux résultats.

La « Société centrale de distribution d'Énergie », créée il y a trois ans, s'est développée régulièrement ; elle est maintenant au capital de 1.000.000 de francs, et elle envisage déjà de se porter à un chiffre plus élevé ; elle a constitué une série de sociétés locales d'exploitation électrique qui sont toutes devenues les clientes de la société.

Elle a de grosses affaires en perspective dont la Société compte bien recueillir les fruits.

La « Société de contrôle de réseaux ruraux », créée plus récemment, a un programme analogue à celui de la « Société centrale de distribution d'énergie », mais devant la complexité et quelquefois la longueur des tractations qui précèdent la constitution d'un réseau rural, alimenté en grande partie par les subventions des communes, des départements et de l'État, l'activité de ces deux sociétés se trouve déjà complètement absorbée.

Le conseil de l'Électrification industrielle envisage la possibilité de participer à la création d'une troisième et peut-être même d'une quatrième société avec un programme analogue, de façon à pouvoir rayonner dans l'ensemble du pays sur la plupart des affaires nouvelles d'électrification agricole et urbaine.

La « Société centrale de distribution d'énergie » étudie des affaires dans les départements de la Gironde, le Lot, la Nièvre, l'Yonne, la Creuse, le Cher, les Pyrénées et même en Algérie.

La « Société de contrôle de réseaux ruraux », de son côté, étudie des affaires dans les départements de la Charente, la Dordogne l'Eure, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, la Manche et la Haute-Vienne.

Au point de vue financier, le conseil a réalisé l'augmentation de capital à laquelle il avait été fait allusion lors du rapport de la dernière assemblée générale ordinaire annuelle.

Le capital est porté maintenant à 6.000.000 de francs et les disponibilités que cette opération a créées ont été utilisées comme fonds de roulement, les règlements de la clientèle, en raison des subventions des communes, étant parfois retardés.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a apporté aux statuts certaines modifications accessoires.

L'Électrification industrielle
(Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie)
(*La Journée industrielle*, 2 septembre 1925)

La ville d'Elbeuf vient de confier à cette société l'exécution de travaux concernant la transformation en courant alternatif de la partie Est du réseau municipal actuellement en courant continu. La société va procéder également à l'installation, dans la Nièvre, la Côte-d'Or et la Creuse, de lignes électriques à tension de 45.000 volts sur pylônes métalliques et sur poteaux bois.

D'autre part, elle va terminer prochainement l'installation de lignes haute tension 10.000 et 15.000 volts, de réseaux basse tension communaux et de postes de transformation en cabines pylône et maçonnerie pour le compte du Syndicat Intercommunal du Canton d'Exmes (Orne), du Secteur électrique de la Région de Mœuvres (Pas-de-Calais et Nord), et du Syndicat Intercommunal de la Région Sud de la Forêt d'Othe (Yonne).

Enfin, la société vient de terminer pour le Nord Vendéen Electrique les travaux des réseaux de la région de Montaigu (Vendée) comportant 31 kilomètres de lignes haute tension 15.000 volts sur pylônes béton, 107 kilomètres de ligne haute tension 15.000 volts sur poteaux bois et 60 kilomètres de réseaux basse tension.

Ces lignes et réseaux ont été mis sous tension au fur et à mesure de leur exécution et sont maintenant en service.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1926)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil à porter le capital en une ou plusieurs fois de 6 à 24 millions.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 6 mai 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 1.322.997 fr., contre 1 million 18.364 fr. en 1925, auquel vient s'ajouter le report de l'exercice antérieur, soit. 13.732 fr.

Ce bénéfice a été réparti comme suit : réserve légale, 66.149 fr. ; intérêt statutaire aux actions, 1 480.000 fr. ; Tantièmes au conseil, 77.684 fr. ; aux parts bénéficiaires, 58.240 fr. ; superdividende aux actions, 180.600 fr. ; amortissement complémentaire, 71.506 fr. ; réserve extraordinaire, 400.000 fr. ; report à nouveau, 3.148 fr.

Le dividende ressort ainsi à 11 %, soit 9 fr. net par action nominative et 8 fr. 40 net par action au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil de M. P. Borgeaud, en remplacement de M. Devaux, administrateur décédé.

L'Électrification industrielle
(Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie)
(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a régularisé une augmentation de capital de 6 à 8 millions par l'émission de 20.960 actions d'une valeur nominale de 100 francs.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldent par un bénéfice net de 1.498.759 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice antérieur, soit 3.148 francs.

Le dividende a été fixé à 12 %, soit 9 fr. 60 net par action nominative et 8 fr. 95 net par action au porteur. Une somme de 322.847 fr. a été affectée au poste amortissement complémentaire pour augmentation de capital.

MM. Borgeaud, Coggia et Sentilhes, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1927. Les bénéfices bruts sur ventes et exploitation se sont élevés à 5.351.204 francs. Cette somme a été absorbée par les frais financiers et impôts sur titres, qui laissent même un solde déficitaire de 2.853.367 francs. Le conseil a fait connaître à l'assemblée qu'il étudiait un projet de réorganisation financière dont des grandes lignes seront prochainement arrêtées. MM. Bonnier de la Chapelle, Chuard, Guiter, Malle, Petit et Riban ont été élus administrateurs.

Une société va être constituée pour l'électrification du grand-duché de Luxembourg*
(*La Journée industrielle*, 17 mars 1928)

.....

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juillet 1928)

Cette société a pris la suite, en 1920, des Établissements Loustau, Petit et Cie, spécialisés dans la vente et l'installation de matériel électrique. Elle fut une des premières à se consacrer à l'électrification des campagnes, et s'est assurée de ce fait. une clientèle nombreuse et des débouchés susceptibles d'une expansion régulière ; elle a créé trois filiales : la Société centrale de distribution d'énergie*, la Société de contrôle de réseaux ruraux*, et la Société française d'électrification rurale, qui se chargent de la formation de sociétés locales et de syndicats communaux. Depuis quelque temps, l'activité de l'Électrification industrielle s'est étendue aux colonies où elle a recueilli d'importantes commandes, et même à l'étranger ; elle a obtenu tout récemment la concession de l'électrification générale du Grand-Duché de Luxembourg, alors qu'elle se trouvait en compétition avec les plus grosses firmes étrangères.

Le capital, porté par étapes de 1.500.000 francs à 15 millions, est actuellement représenté par 20.000 actions privilégiées 8 % et 130.000 actions ordinaires de 100 francs ; il existe 200 parts qui n'ont droit qu'à 8 1/3 % du solde reparté en plus de l'intérêt statutaire. La plus grande partie des bénéfices est donc disponible pour les actions. Grâce à une gestion prudente et avisée, les bénéfices ont progressé régulièrement d'année en année, atteignant en 1927 1.501.908 francs pour un capital de 8 millions, le dividende a été porté de 8 à 10 fr. en 1924, à 11 fr. en 1926 et à 12 fr. l'année dernière. Quoique de capital encore restreint, l'Électrification industrielle apparaît comme une affaire saine où la bonne gestion n'exclut pas l'esprit d'entreprise.

N.-B. — Il se produit fréquemment, des confusions de noms entre l'Électricité industrielle, au capital de 10 millions, cotée au Parquet, l'Électrification (L. Guillot et Cie), au capital de 5 millions, cotée en banque, et l'Électrification industrielle. Les deux premières n'ont distribué aucun dividende en 1927.

1928 (novembre) : création de l'UNION ÉLECTRIQUE RURALE
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_electrique_rurale.pdf
par fusion par la Société centrale de distribution d'énergie ;
la Société française d'électrification rurale
et la Société le Morvan électrique

Le Textile électrique
(*La Journée industrielle*, 18 janvier 1929)

De constitution récente, cette société anonyme a pour objet l'exploitation d'un établissement industriel relatif à la fabrication et au traitement de tous isolants en général.

Le siège social est à Paris, 12, boulevard du Temple.

Le capital est de 1.200.000 fr., en actions de 100 fr, sur lesquelles 5.000 ont été allouées à la Compagnie Générale des Produits isolants, à Paris, 12, boulevard du Temple, qui reçoit, de plus, 200 des 1.000 parts de fondateur créée

Les premiers administrateurs sont : MM. Jean Hanon, ingénieur, à Paris, 65, boulevard de Picpus ; de Labreuille, ingénieur, à Paris, 42, rue Buonaparte, et le Consortium financier G Loustau et Cie, à Paris, 48, rue de la Bienfaisance, représenté par M. Georges Poulain, à Paris, 25 bis, rue Jasmin.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 mai 1929)

Cette société vient de terminer à Sainte-Suzanne dans la Mayenne, l'équipement d'un poste de livraison et de comptage abaissant de 30.000 à 15.000 volts le courant destiné au secteur d'Evron. Rappelons que les importants réseaux qui couvrent ce département ont presque tous été construits par cette société qui vient, en outre, de se voir confier dans la même région de nouveaux travaux d'un montant approximatif de 1 million et demi.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mai 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 mai, sous la présidence de M. J. Bréguet, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 3.019.446 fr., auquel s'ajoute le report antérieur, de 6.773 francs.

Voici la répartition décidée : Intérêt statutaire des actions, 1.200.000 fr. ; tantièmes, 181.944 fr. ; parts bénéficiaires. 136.493 fr. ; superdividende, 900.000 fr. : réserve spéciale, 598.108 fr. ; report à nouveau. 9.967 fr.

Le dividende brut, fixé à 14 %, sera mis en paiement à partir du 5 juin prochain, à raison de net : actions nominatives, 11 fr. 46 par action privilégiée ou ordinaire ; actions au porteur, 10 fr. 68 pour les privilégiées et 10 fr. 83 pour les ordinaires ; dixièmes de parts, 55 fr. 22. Le coupon à détacher porte le n° 13 pour les actions privilégiées, le n° 7 pour les parts.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Tassart.

Depuis la dernière assemblée, lit-on dans le rapport, la société a vu son développement se préciser, les efforts du conseil étant, pour une large part, couronnés du succès escompté.

La société a reçu en cours d'exercice la commande très importante de l'électrification générale du Grand-Duché de Luxembourg, concédée à la Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg, société à la constitution de laquelle l'Électrification industrielle a participé.

La société a, d'autre part, ouvert, tant en France qu'aux colonies, un nombre considérable de chantiers d'électrification rurale.

C'est ainsi qu'elle a pu mettre en service des secteurs ruraux dans les départements de la Somme, de la Mayenne, de l'Indre, du Morvan, de la Charente-Inférieure, du Calvados, etc. Elle a terminé la première tranche du syndicat intercommunal du Lot. L'exécution de la seconde tranche assure aux équipes de la Société du travail jusque dans le courant de l'année prochaine.

La société a, d'autre part, mis sous tension un secteur dans la plaine de Bône, en Algérie, qui est susceptible d'extensions intéressantes. Elle a ouvert, par ailleurs, de nouveaux chantiers en dehors de celui du Luxembourg et de celui du Lot. Elle a commencé notamment la deuxième tranche des syndicats de La Châtre et du Buzançais, dans l'Indre, ainsi que les travaux des syndicats dans l'Eure, la Somme, la Creuse, l'Hérault, la Dôme.

Au total, la société a construit pendant l'année plus de 700 kilomètres de lignes à haute tension, plus de 500 kilomètres de ligne à basse tension, et érigé 310 postes de transformation.

Le rapport rappelle ensuite la fusion de la Société de contrôle des réseaux ruraux, de la Société centrale de distribution d'énergie et de la Société française d'électrification

rurale en une société unique, l'Union électrique rurale, au capital de 32 millions de francs. L'Électrification industrielle se trouve de ce fait en présence d'un client dont les capacités de développement sont considérables.

[Participation éphémère dans l'Union électrique d'Indochine]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Unedi.pdf

En ce qui concerne les colonies, la société a participé l'automne dernier à la constitution de l'Union électrique d'Indochine, qui a groupé des secteurs particulièrement intéressants en Indochine, Cochinchine et Cambodge.

D'autre part, les études entreprises dans l'île de la Réunion, pour un programme complet d'électrification industrielle, se poursuivent normalement.

Enfin, des pourparlers ont été entamés dans quelques autres colonies susceptibles d'aboutir à des résultats intéressants.

Le rapport rappelle également le succès de l'augmentation de capital réalisée en cours d'exercice, ayant porté le fonds social de 8 à 15 millions de francs.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 septembre 1929)

L'Électrification industrielle, chargée de la construction des réseaux de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, termine en ce moment l'électrification de la région de Matha, dont le réseau sera mis en service avant la fin de l'automne.

Les travaux comprennent une centaine de kilomètres de lignes haute tension, sur pylônes métalliques et poteaux béton d'un modèle éprouvé, et plus de 100 kilomètres de lignes basse tension, avec une cinquantaine de postes de transformation ; ils se montent à environ 4.000.000.

NOTES SUR LES VALEURS

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 septembre 1929)

Cette société a été constituée sous la forme anonyme en 1920. Par suite du développement des affaires sociales, le capital, primitivement fixé à 700.000 francs, a été augmenté à diverses reprises pour atteindre la somme de 15 millions, son chiffre actuel. Il est divisé en 150.000 actions de 100 francs au nombre desquelles figurent 20.000 actions de priorité. Il existe en outre 200 parts de fondateur qui ont été divisées en dixièmes, et qui ont droit après les prélèvements statutaires à 8 1/3 % du solde bénéficiaire.

Spécialisée dans la construction des lignes de transport de force et des réseaux urbains et ruraux, la société contribue largement à l'électrification des campagnes ; elle réalise encore l'équipement des chutes d'eau, l'aménagement des centrales hydrauliques et thermiques, l'équipement des sous-stations et postes haute tension, l'électrification des voies ferrées ; en résumé, elle s'occupe de toutes installations électriques.

L'Électrification industrielle est, en outre, intéressée dans de nombreuses affaires, notamment dans l'Union électrique rurale, dont le développement se poursuit régulièrement, et son carnet, de commandes se garnit ainsi automatiquement du montant, de la plupart des travaux que cette dernière société doit exécuter. Elle a

participé, par ailleurs, à la constitution de la Société hydro-électrique de la Réunion et de l'Union électrique d'Indochine. Enfin, elle a, à l'étranger, pris une participation importante dans la Compagnie grand-ducale de Luxembourg, chargée de l'électrification du Grand-Duché et qui lui a confié l'exécution de larges travaux. En 1928, elle a construit plus de 700 kilomètres de lignes haute tension, plus de 500 kilomètres de lignes basse tension et 310 postes de transformation.

Les bénéfices de la société sont en progression régulière de 705.000 fr. en 1924, ils sont passés à 3.019.446 fr, en 1928 ; pour ce dernier exercice en particulier, ils représentent le double de ceux réalisés l'année précédente. Ainsi, malgré les différentes augmentations de capital et un nombre de titres plus grands à rémunérer, le dividende a pu être successivement porté à 10 % en 1925, 11 % en 1926, 12 % en 1927 et enfin 14 % en 1928.

La situation financière de la société s'avère très saine. Au dernier bilan, les immobilisations, primitivement inscrites pour 2.123.052 fr., se trouvent ramenées après amortissement à 1.191.210 fr. Les réserves sont de l'ordre de 2.500.000 francs.

Enfin, les valeurs réalisables et disponibles se chiffraient à 31.683.435 fr. pour faire face à 14.071.930 fr. d'exigibilités. On doit, en outre, tenir compte du caractère de réserve latente que présente le poste portefeuille-titres et participations. Au nombre de ces derniers figurent en effet un, nombre important d'actions Union électrique rurale, dont l'introduction a eu lieu récemment au Parquet. En résumé, l'affaire paraît bien assise, tant financièrement qu'industriellement.

L'Électrification industrielle
(*Paris-Soir*, 22 septembre 1929)

Cette société vient de céder à une importante banque de la place un paquet d'actions de l'Union électrique d'Indochine actuellement au capital de 27 millions. Cette cession a été effectuée à un prix supérieur au cours d'achat.

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 octobre 1929)

L'Électrification industrielle est bien tenue à 278. Cette Société vient de se voir confier l'exécution d'importants travaux en Corse. Il s'agit de la construction de réseaux haute et basse tension destinés à l'alimentation du Secteur Sud de la Corse dont la concession a été accordée à l'Union électrique rurale* ; l'Électrification industrielle va entreprendre incessamment le piquetage des lignes de ce secteur qui englobe la plupart des communes des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1929)

Les équipes de spécialistes qui procédaient au piquetage des lignes du Syndicat intercommunal de Lacaune, dans le Tarn, ont terminé leurs travaux ; l'approvisionnement des chantiers ouverts pour la construction du réseau est effectué en partie et la Société a commencé la construction des lignes haute tension. Le montant des travaux s'élève à environ 5 millions de francs.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 novembre 1929)

L'électrification du département de la Mayenne se poursuit avec rapidité. Cette Société va entreprendre la construction du réseau qu'elle est chargée d'exécuter pour le syndicat de Couptrain et dont le piquetage est entièrement terminé.

L'Électrification industrielle a déjà construit dans ce département de très importants réseaux qui ont donné toute satisfaction aux intéressés. Les nouveaux travaux qu'elle entreprend atteignent un montant de 800.000 francs.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 novembre 1929)

Cette société, qui a l'entreprise d'importants travaux d'électrification rurale dans le département du Lot, va se voir confier, dans un court délai, l'exécution d'une troisième tranche de travaux s'élevant à deux millions de francs environ. Ce réseau, une fois terminé, desservira 75 communes. Le montant total des dépenses pour son exécution approchera 10 millions de francs.

L'Électrification Industrielle

(Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie)

(*La Journée industrielle*, 17 avril 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 4.512 770 francs 12 auquel vient d'ajouter le report antérieur de 9.967 fr. 17.

Le dividende a été fixé à 16 %, payable à partir du 5 juin, à raison de net : 13 fr 12 aux actions nominatives privilégiées et ordinaires ; 12 fr 10 aux actions au porteur privilégiées ; 12 fr 18 aux actions au porteur ordinaires et 99 fr 76 pour les dixièmes de part. Une somme de 43.101 fr. 90 a été reportée à nouveau

Une assemblée extraordinaire qui a suivi a ratifié l'augmentation du capital social porté de 15 à 20 millions

1930 (août) : Participation dans la Holding électrique franco-orientale (Élecorient)

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 octobre 1930)

L'Électrification industrielle se traite à 210. La Société entreprend pour un très important syndicat de l'Oise des travaux d'électrification qui viennent se greffer sur les réseaux voisins du Beauvaisis et de Picardie déjà construits par l'Électrification industrielle. Le montant des travaux dépasse trois millions.

L'ÉLECTRIFICATION DU CENTRE
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1930)

On annonce que de nouveaux travaux, à effectuer dans la région du Cantal, viennent d'être confiés à l'Électrification industrielle. Il s'agirait de la construction d'environ 180 kilomètres de lignes à haute tension et 250 kilomètres de lignes à basse tension, avec une centaine de postes de transformation.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 décembre 1930)

Nous avons signalé en son temps que cette société s'était vu confier l'exécution d'importants travaux en Corse, comportant la construction de réseaux haute et basse tension, destinés à l'alimentation du secteur Sud de ce département, dont la concession a été accordée à l'Union électrique rurale*. Nous apprenons que les équipes de piqueteurs ayant terminé leurs travaux dans les régions d'Ajaccio et de Sartène, remontent maintenant vers le nord du secteur.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 20 à 30 millions. Cette autorisation remplace celle qui avait été donnée au conseil le 17 juillet 1926 de porter le capital à 24 millions.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à émettre, lorsqu'il le jugera opportun, un emprunt obligataire de 30 millions de francs, c'est-à-dire égal au montant du capital.

Holdings électrique franco-orientale
(Élecorient)
(*La Journée industrielle*, 22 août 1930)

Parmi les principaux souscripteurs du capital, citons les sociétés suivantes :
... Électrification Industrielle...

L'Électrification industrielle
(*Le Journal des finances*, 16 janvier 1931)

Cette société déploie actuellement une grande activité dans le Sud-Ouest, de la France.

En Charente, ses équipes travaillent sur un syndicat important de la région de Souillac ; les lignes haute tension sont montées sur poteaux béton et les postes établis sur pylônes métalliques.

D'autre part, en Charente-Inférieure, où elle a déjà exécuté d'importants travaux, L'Électrification industrielle procède à diverses extensions sur les communes de Charbonnières et de Néré. Dans la région de Saint-Jean-d'Angély, plusieurs communes, réunies en syndicat, ont chargé la Société des travaux destinés à leur électrification et l'approvisionnement des chantiers s'effectue actuellement..

Enfin, dans la Tardoire, ses équipes procèdent au piquetage des lignes du syndicat de Massignac qui seront entièrement exécutées sur poteaux béton.

L'Électrification industrielle (*La Journée industrielle*, 24 mars 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 accusant un solde bénéficiaire net de 6.998.191 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 43.101 francs.

Le dividende brut a été fixé à 16 %, soit 16 fr. il sera mis en paiement à compter du 5 juin prochain, à raison de net : actions nominatives privilégiées et ordinaires. 13 fr. 44; actions au porteur privilégiées, 12 fr. 13 ; porteur ordinaires, 12 fr. 31 ; part. 162 fr. 91.

Il a été affecté 2.887.713 fr. à la réserve spéciale.

La nomination de M. Collard-Hostingue. en qualité d'administrateur, faite provisoirement par le conseil, a été ratifiée per l'assemblée.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE (*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 23 mars, sous la présidence de M. J. Bréguet. président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice dos le 31 décembre 1930, accusant un solde bénéficiaire net de 6.998.191 francs, auquel s'ajoute le report, antérieur de 43.101 francs.

Le dividende brut a été fixé à 16 %, soit 16 fr. Il sera mis en paiement à compter du 5 juin prochain, à raison de net : actions nominatives privilégiées et ordinaires. 13 fr. 44 ; actions au porteur privilégiées. 12 fr. 13 ; actions au porteur ordinaires, 12 fr. 31 ; dixièmes de part, 162 fr. 91.

Il a été affecté 2.887.713 fr. à la réserve spéciale.

La nomination de M. Collard-Hostingue, en qualité d'administrateur, faite provisoirement par le conseil, a été ratifiée par l'assemblée.

Dans son rapport, le conseil fait d'abord remarquer qu'en dépit de la crise économique, la Société, en raison de la nature de ses travaux, de ses spécialités qui correspondent à des besoins inéluctables et constamment grandissants, a continué régulièrement le cours de son développement progressif.

Le carnet de commandes en fin d'année est encore supérieur à celui qui avait été enregistré à la fin du précédent, et il est de nature à procurer à la Société un travail régulier qui, à la cadence actuelle, doit se répartir sur une période supérieure à deux années.

La commande enregistrée, au cours de l'année 1928, de la part de la Compagnie Grand-Ducale d'électricité du Luxembourg, sera terminée au cours du présent exercice.

En France [et aux colonies](#), de nombreux chantiers ont été terminés au cours de l'année. Les travaux en cours se poursuivent normalement.

Le conseil, soucieux d'équilibrer les travaux d'électrification rurale par des travaux qui peuvent en être le complément et dont le développement s'avère aujourd'hui presque

illimité, a perfectionné l'intéressant département qu'il avait, ouvert pour la construction de lignes à très haute tension et de lignes de traction électrique. Les commandes déjà reçues ou en cours de tractation dans ces spécialités promettent, tant en France [que dans certains pays d'outre-mer](#). des résultats très encourageants. En 1930, il a été établi 470 postes de transformation et procédé au montage de 1.050 kilomètres de lignes à très haute et à haute tension et 900 kilomètres de lignes à basse tension.

La situation commerciale de la société, dit le rapport, continue à donner satisfaction. L'un de ses clients les plus importants est toujours l'Union électrique rurale*. Le développement des secteurs de cette entreprise de distribution d'énergie électrique permet une alimentation constante des chantiers en France de l'Électrification industrielle.

En dehors des travaux à effectuer dans la métropole, le conseil s'est préoccupé de trouver des débouchés à l'étranger et aux colonies. Ses rapports avec l'Union électrique coloniale* ont permis d'enregistrer des travaux importants en Algérie, en Tunisie, en Nouvelle-Calédonie, etc. On envisage aussi des travaux très importants en Afrique du Nord.

Au point de vue financier, le conseil a jugé sage de chercher à améliorer encore le revenu du portefeuille de la société, constitué en presque totalité de titres de sociétés de distribution d'énergie électrique. Ces participations ayant l'avantage de donner un revenu régulièrement croissant à l'abri des inégalités dans le chiffre d'affaires, et en même temps de procurer une clientèle qui assure une alimentation aussi régulière que possible à l'activité des équipes de montage.

En raison de l'accroissement des affaires, le conseil a été amené à procéder à une nouvelle augmentation de capital de 5 millions de francs en voie de réalisation.

Dans son allocution, le président a souligné le caractère extrêmement satisfaisant de la situation sociale, le chiffre important de bénéfices réalisés, et exprimé la conviction que le dividende distribué cette année pourrait être maintenu.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE

Assemblée générale ordinaire du 23 mars 1931

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mars 1931)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 23 mars 1931, sous la présidence de M. J. Bréguet, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. Hieulle et Romer. M. Gardan, qui remplissait les fonctions de secrétaire de la réunion, a donné lecture du rapport du conseil d'administration et M. A. Viala a lu celui du commissaire aux comptes.

444 actionnaires, possédant 38.514 actions, étaient présents ou représentés.

Le dividende a été fixé à 16 % brut, soit net 18 fr. 44 au nominatif pour toutes les actions, 12 fr. 13 pour les privilégiées au porteur et 12 fr. 31 pour les ordinaires au porteur, payable le 5 juin (coupon numéro 11 pour les actions ordinaires et numéro 17 pour les privilégiées). Les dixièmes de parts reçoivent 102 fr. 91 net.

L'assemblée a confirmé la nomination comme administrateurs de M. Henri Collard-Hostingue, et nommé commissaires aux comptes MM. A. Viala et Bouzonnie.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de l'article 32 de vos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire aux fins de soumettre à votre examen les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, et de procéder au compte rendu habituel de la marche de la société durant cet exercice.

Votre conseil a tout d'abord la très grande satisfaction de vous faire savoir que, malgré la crise mondiale qui affecte si cruellement toutes les nations civilisées, et dont nous vous signalions dans notre précédent rapport les premières manifestations générales, votre entreprise a continué régulièrement le cours de son développement progressif.

Nous avons eu la bonne fortune, jusqu'à présent, grâce évidemment à la nature des travaux, nos spécialités, qui correspondent à des besoins inéluctables et constamment grandissants, de ne pas sentir le moindre fléchissement dans les demandes de notre clientèle.

Nous vous signalions, l'an dernier, que l'industrie de l'électricité ne paraissait pas affectée par le ralentissement des affaires et qu'elle présentait une situation privilégiée.

L'expérience de cette année a confirmé en ce qui nous concerne le bien-fondé de nos prévisions, et votre conseil se félicite d'avoir persévéré dans la voie des applications électriques qui constituent son objet social.

Notre clientèle a maintenu vis-à-vis de votre société la fidélité qui est sa caractéristique, et nul doute que le projet de loi relatif au perfectionnement de l'outillage national, dont nous vous entretenions déjà il y a un an, et que le Parlement n'a encore pu voter, malgré sa nécessité incontestable et aujourd'hui particulièrement urgente, ne vienne encore alimenter vos équipes de travaux si élémentaires.

Votre carnet de commandes en fin d'année est encore supérieur à celui qui avait été enregistré à la fin du précédent exercice, et il est de nature à procurer à votre entreprise un travail régulier qui, à la cadence actuelle, doit se répartir sur une période supérieure à deux années.

La commande que nous avons enregistrée au cours de l'année 1928, de la part de la Compagnie Grand'Ducale d'électricité de Luxembourg, a été réalisée à l'entière satisfaction de notre client, et elle constitue pour nos services techniques une référence de tout premier ordre.

Ces travaux touchent d'ailleurs à leur fin et tout sera terminé au cours du présent exercice, en conformité avec les délais qui nous avaient été imposés.

En France, de nombreux chantiers ont été terminés au cours de l'année :

Citons ceux de Champagnay (Puy-de-Dôme), Buzançais (1^{re} et 2^e tranches), La Châtre (2^e tranche), Matha, Aumagne (Charente-Inférieure), Matha-Charente, Couptrain (Mayenne), Evron-Montsûrs (1^{re} tranche), Cherbonnières (Charente).

Aux colonies : secteur de Bône, extension Sud et Est en bonne voie d'exécution, malgré une période extrêmement pluvieuse, même l'été.

Nos travaux en cours se poursuivent normalement en Charente-Inférieure, Charente, Cantal, Oise, Tarn, Mayenne, Creus. Lot (3^e tranche), Puy-de-Dôme, Bône extensions. Enfin les travaux de Corse ont été piquetés et commencés.

Votre conseil, soucieux d'équilibrer les travaux d'électrification rurale par des travaux qui peuvent en être le complément, et dont le développement s'avère aujourd'hui presque illimité, a perfectionné l'intéressant département qu'il avait ouvert pour la construction de lignes à très haute tension et de lignes de traction électrique.

Les commandes déjà reçues ou en cours de tractation dans ces spécialités promettent, tant en France que dans certains pays d'outre-mer, des résultats très encourageants.

Parmi les travaux les plus remarquables au point de vue technique qui aient été réalisés en cours d'exercice, nous vous citerons les suivants :

a) Traversée spéciale de la Dordogne (Lot) sur pylônes avec bases noyées dans des supermassifs de béton ;

b) Postes à 65.000 volts de Mersch et Ettelbruck et ligne de 65.000 Dommeldange, Mersch, Ettelbruck (Grand-Duché du Luxembourg) ;

c) Algérie, traversée de marais de plus de 400 mètres entre Morris et Blandan sur tours métalliques de 40 mètres.

Enfin, au point de vue purement statistique, notons que nous avons établi en 1930 470 postes de transformation et procédé au montage de 1.050 kilomètres de lignes à très haute et à haute tension et 900 kilomètres de lignes à basse tension

La situation commerciale de votre Société, c'est-à-dire ses rapports présents et les prévisions de ses rapports futurs avec sa clientèle, continue également à donner satisfaction à votre conseil.

Les principes que nous avons suivis depuis l'origine en vue de nous assurer une clientèle fidèle ont été respectés avec une continuité de vues absolue.

Un de nos clients les plus importants est toujours l'Union électrique rurale ; le développement des secteurs de cette entreprise de distribution d'énergie électrique permet une alimentation constante de nos chantiers en France.

Le capital de l'Union électrique rurale s'est augmenté depuis l'année dernière en proportion des concessions électriques dont elle devenait bénéficiaire, et sa situation parmi les grandes entreprises électriques s'est affirmée d'une façon particulière.

En dehors des travaux à effectuer dans la métropole, votre conseil s'est préoccupé de trouver des débouchés à l'étranger et aux colonies.

Nos rapports avec l'Union électrique coloniale, notamment, nous ont permis d'enregistrer des travaux importants en Algérie, en Tunisie, en Nouvelle-Calédonie, etc. Nos prospections nous permettent d'envisager des travaux complémentaires très intéressants en Afrique du Nord.

La terminaison imminente des travaux du Grand-Duché du Luxembourg, dont l'heureuse issue est connue de nos concurrents étrangers, doit avoir une répercussion favorable sur notre chiffre d'affaires ultérieur.

Dans cet ordre d'idées, votre conseil a continué la politique que vous aviez précédemment approuvée. À côté du bénéfice que nous procurent les travaux de réseaux électriques au montage desquels procède notre société, nous avons considéré qu'il était de sage gestion de chercher encore à améliorer le revenu du portefeuille possède par l'Électrification industrielle, ce portefeuille étant constitué en presque totalité de titres de sociétés de distribution d'énergie électrique.

De telles participations présentent, en effet, un double avantage pour votre entreprise : tout d'abord, elles lui assurent un revenu constamment et régulièrement croissant, à l'abri des fluctuations ultérieures toujours possibles, résultant d'inégalités dans le chiffre d'affaires, et en même temps, elles lui assurent une clientèle qui, par suite des besoins toujours plus grands des exploitations électriques, procure une alimentation aussi régulière que possible à l'activité de ses équipes de montage.

L'année dernière, devant l'intérêt que présentaient certaines participations nouvelles, vous aviez procédé à une augmentation de capital de 5 millions de francs en valeur nominale.

Vous aviez bien voulu, à la fin de l'année dernière, donner à votre conseil l'autorisation d'augmenter le capital social de votre société, et de procéder à une émission d'obligations ; à ce moment, nous avons tenu à vous faire connaître que nous n'entendions pas dans cette période assez troublée de la fin d'année 1930, procéder à une telle opération financière.

Dans les circonstances présentes, toutefois, il a paru opportun à votre conseil, d'user, pour une fraction relativement faible de cette faculté, et, pour des raisons analogues à celles qui nous ont guidés en février 1930, nous sommes amenés à procéder à une nouvelle augmentation de capital de 5 millions de francs.

Les publications relatives à cette opération partielle ont été faites au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 9 mars 1931.

* *

Le bilan et le compte de profits et pertes, pour l'exercice 1930, qui sont soumis aujourd'hui à votre examen et à votre appréciation, se soldent par une bénéfice net de 6.998.191 fr. 63, qui est en très forte augmentation sur celui de l'exercice précédent.

À ce bénéfice s'ajoute la somme de 43.101 fr. 90, constituée par le report à nouveau décidé dans notre précédente assemblée générale ordinaire.

.....

ALLOCUTION DE M. J. BRÉGUET, PRESIDENT

Messieurs,

Vous avez entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes. Ces deux rapports sont extrêmement précis et documentés, comme nous avons l'habitude de le faire chaque année, de façon à vous mettre au courant de notre situation qui, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, est tout à fait intéressante eu égard à la crise économique actuelle. J'insiste d'ailleurs sur ce fait que nous ne subissons pas le contrecoup de cette crise, étant donné la nécessité de développer l'outillage national, et notamment les grands travaux d'électrification.

Nous avons la bonne fortune, chose actuellement assez rare dans l'industrie, d'avoir devant nous un chiffre d'affaires extrêmement intéressant ; nos commandes en carnet représentent plus de deux ans de travaux.

Nous avons, cette année, la satisfaction de vous présenter un compte bénéficiaire fort substantiel, et, malgré des amortissements importants et prudents tout à la fois, le taux du dividende ressort à 16 %, chiffre très intéressant et que nous avons d'ailleurs le ferme espoir de maintenir dans l'avenir.

D'autre part, ainsi que nous y avons fait allusion dans notre rapport, nous avons tenu, si je puis dire, à assainir, à améliorer notre trésorerie en procédant à une petite augmentation de capital, que nous réalisons actuellement. Le moment nous paraît opportun, nombre de sociétés ayant recours à des opérations analogues ; après la stagnation des affaires enregistrée au cours des mois de novembre, décembre et janvier, le marché s'est présenté en février et mars d'une façon favorable à cet égard.

Je vous remercie d'être venus si nombreux. Je suis heureux de cette occasion qui nous réunit et qui me permet d'exposer aux actionnaires les efforts que nous faisons, efforts d'ailleurs considérables, étant donné, comme vous vous en doutez, qu'il y a actuellement dans l'industrie nombre de difficultés à vaincre chaque jour.

Votre conseil conserve la même ligne de conduite et suit naturellement de très près votre affaire, cherchant à la développer avec la plus grande prudence. Les circonstances actuelles sont très difficiles ; il ne faut pas aller trop vite, mais il est un minimum qu'il faut accomplir.

D'autre part, nous nous sommes préoccupés de la façon la plus précise d'améliorer notre portefeuille de participations industrielles, qui nous assure ainsi une sécurité aussi complète que possible.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous accorder votre confiance ; votre entreprise est entre les mains d'un conseil qui s'efforce d'être digne de cette confiance. Les résultats que nous vous apportons sont la meilleure preuve de cette activité et de ce travail. (Applaudissements.)

M. le président. — Je désire insister sur la petite augmentation de capital à laquelle nous procédons actuellement. Notre but est d'avoir une trésorerie suffisante qui nous permette de recourir le moins possible aux banquiers. D'après les premiers renseignements, cette opération se présente d'une façon favorable et nous sommes persuadés que les actionnaires nous continueront la confiance qu'ils nous ont témoignée jusqu'à présent. (Applaudissements.)

Un actionnaire. — Nous tenons à remercier te conseil et à le féliciter. (Marques d'approbation.)

M. le président. — Si personne ne demande la parole, je vais mettre aux voix les résolutions.

.....

L'Électrification industrielle
(Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie)
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1931)

Capital porté de 20 à 25 MF.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1931)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a décidé de porter le 9 à 12 le nombre maximum des administrateurs.

L'Électrification industrielle
(*Le Petit Bleu*, 6 février 1932)

Cette société vient de déposer son bilan en vue d'obtenir le bénéfice de la liquidation judiciaire.

Le conseil d'administration se compose actuellement de MM. Jacques Bréguet, président ; Elias, administrateur-délégué (remplaçant MM. Loustau et G. Petit, administrateurs-délégués démissionnaires) ; A. Coggia, P. Noe. J. Sentiljes, L. Tassard, administrateurs.

Ajoutons que MM. H. Collard-Hosting et A. Vittini ont, depuis quelques mois, donné leur démission d'administrateurs.

Mise en liquidation judiciaire de l'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 10 février 1932)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 8 février, met en état de liquidation judiciaire la société anonyme l'Électrification industrielle, au capital de 25 millions, ayant pour objet l'installation et la vente de matériel électrique et mécanique, avec siège social à Paris, 112 *bis* et 112 *ter*, rue Cardinet.

M. Narodetzki a été nommé juge-commissaire et M. Guinot, liquidateur provisoire.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 9 mai 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 17 mai, comporte notamment la réduction et l'augmentation éventuelle du capital, la modification de la valeur nominale des actions. la modification à la date de commencement et de clôture de l'exercice social ainsi que la simplification de la dénomination.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 8 juin 1933)

Une assemblée extraordinaire convoquée pour hier n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée au 26 juin.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par un bénéfice brut de 5 millions 929.424 fr. Les amortissements ayant absorbé 15.673.479 fr. et déduction faite des frais généraux, il ressort un solde débiteur de 11.789.405 fr., portant le déficit total à 38.537.789 francs.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1933)

Faute de quorum, l'assemblée des porteurs de parts, qui devait se tenir hier, a été remise au 26 juin, en même temps que se tiendra l'assemblée extraordinaire des actionnaires, pour autoriser le conseil à réduire et à augmenter le capital social, actuellement de 25 millions.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier approuvé les comptes de l'exercice 1932 faisant apparaître une **perte totale de 38.537.769 fr. 15**, après affectation d'une somme globale de 6.283.002 fr. 44 à divers amortissements.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont voté la continuation des opérations sociales. Ils ont décidé la réduction du capital social de 25 à 8 millions et autorisé le conseil à porter le capital ainsi réduit en une ou plusieurs fois jusqu'à 10 millions. Ils ont également décidé que, au cours de la première opération le nominal des actions, qui était de 100 francs, serait porté à 250 francs.

L'assemblée a décidé ensuite de fixer la clôture de l'exercice social au 30 juin de chaque année, l'exercice 1933 devant avoir exceptionnellement une durée de 6 mois. Enfin, les actionnaires ont décidé de supprimer de la raison sociale les mots : Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932, faisant apparaître un bénéfice brut de 5.929 424 francs. Déduction faite des charges, amortissement, et pertes sur titres, l'exercice se solde par un déficit tiré 11.739.405 fr. auquel s'ajoute les pertes antérieures, ce qui forme un solde débiteur total de 38.337.769 francs.

Après avoir rappelé que la société a dû déposer son bilan, et a obtenu du Tribunal de commerce, le 8 février 1932, le bénéfice de la liquidation judiciaire, le rapport expose que le conseil a consacré son activité dans la recherche des moyens de renflouement et de réorganisation des diverses sociétés clientes ou filiales dont les défaillances partielles ou totales ont conduit l'Électrification industrielle dans la situation critique où elle se trouve.

Après une énumération de ces sociétés, et des principaux travaux auxquels il a été procédé, le rapport indique que les conditions concordataires acceptées par les créanciers, sont de 60 % du montant des créances, sans intérêt, payable à raison de 4 % dans les cinq premières années et 8 % dans les cinq dernières.

Par ailleurs, le conseil a comprimé les dépenses, et il envisage les possibilités d'extension de l'activité sociale à des travaux susceptibles de permettre la reconstitution d'un carnet de commandes, lorsque seront achevés les travaux actuellement en cours.

Le conseil souligne ensuite l'importance des amortissements antérieurement pratiqués, et qui ont été encore, en 1932 dotés de 16.173.046 fr. pour porter à un maximum la dévaluation des principaux postes du bilan.

*
* * *

L'assemblée extraordinaire qui a suivi, tenant compte de l'obtention du concordat et des efforts faits par le conseil pour redonner une nouvelle vitalité à la société, a décidé la continuation des opérations sociales.

Elle a voté ensuite, comme corollaire du concordat, une réduction du capital social, d'après les modalités suivantes :

1° L'annulation de 664 actions ordinaires et de 2 actions de priorité, mises à la disposition du conseil et ramenant le nombre des actions à 19.008 actions de priorité et 229.336 actions ordinaires ;

2° L'échange des actions de priorité restantes à raison de huit pour une action ordinaire dont le nominal sera porté à 250 francs ;

Le nouveau capital, s'élevant à 8 millions de francs, sera représenté alors par 32000 actions ordinaires nouvelles de 250 francs.

Le conseil a été autorisé à le porter en une ou plusieurs fois à 10 millions de francs sur sa seule décision.

D'autre part, le taux d'intérêt statutaire des actions, actuellement de 8 %, a été réduit. Le privilège des actions de priorité a été supprimé. Cependant, il a été tenu compte des droits acquis par ces actions en les échangeant pour une valeur nominale supérieure avec les nouvelles actions de 250 francs.

Le taux de la répartition aux parts dans les bénéfices a été ramené de 8 1/2 à 3 %.

Tenant compte de l'obtention du concordat à la fin du premier trimestre de 1933, considérant que le deuxième trimestre a constitué une période de réorganisation et que c'est après les assemblées actuelles que la Société va reprendre une activité normale, le conseil a proposé et l'assemblée a décidé que l'exercice 1933 prendrait fin au 30 juin courant et qu'en conséquence, le prochain exercice débiterait le 1^{er} juillet.

La dénomination sociale a été simplifiée par la suppression des mots : Anciens Établissements Loustau, Petit et Cie.

L'assemblée des porteurs de parts, réunie le même jour, a ratifié les propositions qui lui étaient présentées relativement à la réduction du taux de répartition qui leur est réservé.

Quant à l'assemblée spéciale des porteurs d'actions de priorité, elle a été reportée au 10 juillet, faute du quorum.

L'Électrification Industrielle
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1934 faisant apparaître un bénéfice de 977.277.813 fr. 98 qui a été porté en déduction des pertes antérieures reportées, ainsi ramenées de 691.090 fr. 49 à 413.253 fr. 51.

L'assemblée a réélu MM. Coggia et Tassart, administrateurs sortants.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935 se soldant par une perte de 3.579.164 fr., qui forme, avec le solde débiteur antérieur de 413.255 fr., un déficit total de 3.992.420 francs. Cette perte est constituée pour la presque totalité par la provision faite pour l'amortissement total ou partiel des créances sur la Société des Grands Travaux modernes, l'Élecorient et l'Électrique des Bois et ciments.

Le conseil a indiqué que les chantiers d'électrification rurale, notamment les Charentes, ont dû fonctionner à l'extrême ralenti, en raison des difficultés de règlement rencontrées devant les syndicats d'électrification de communes, clients de la société.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Louis Tassart, administrateur démissionnaire.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1937)

Les comptes de l'exercice clos au juin 1936 font ressortir une perte 3.162 fr. contre 3.579.164 fr. en 1934-1935, portant le déficit total à 3.992.420 francs.

Annuaire industriel, 1938 [données périmées] :
ÉLECTRICIFICATION INDUSTRIELLE (L'), 112 *bis* et 112 *ter*, r. Cardinet, Paris, 17^e. A.Z. français. Soc. an. cap. 25.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Président : J. Bréguet ; vice-prés. et adm. dél. ; M. G. Loustau ; adm. dél. ; M. C. Petit ; Adm. : MM. Coggia, P. Borgeaud, P. Noé, A. Vittini, J. Sentilhes.

Lignes de transport et réseaux de distribution. Postes de transformation, sous-stations, centrales, électrification d'usines, manutention et traction électrique. (29-1850).

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1938)

L'assemblée ordinaire tenue hier approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1937, faisant ressortir une perte de l'ordre de 3 millions. Compte tenu du solde débiteur antérieur, le déficit total ressort à 6 millions environ.

Une assemblée extraordinaire sera prochainement convoquée pour décider s'il y a lieu de continuer les opérations sociales ou de dissoudre la société.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 16 avril 1938)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 4 mai en vue de statuer sur la continuation ou la dissolution de la société.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1938)

Une assemblée extraordinaire qui devait se tenir hier n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

L'Électrification industrielle
(*La Journée industrielle*, 6 janvier 1939)

— Société l'Électrification industrielle, société anonyme au capital de 8 millions de francs ayant eu pour objet l'exploitation d'un établissement commercial et industriel de vente et installation de matériel électrique et mécanique, avec siège social à Paris. 112 *bis* et 112 *ter*, rue Cardinet. ci-devant, et actuellement 25, rue Marbeuf. Juge-comm. : M. Aubin. Syndic prov. : M. Guinot.
